



GRAZAC

BULLETIN MUNICIPAL - Juillet 2014



Editorial :

**Grazacoises, Grazacois
Chers Administrés, Chers Amis,**

Merci pour votre choix...

Voilà 4 mois que vous nous avez renouvelé votre confiance pour un mandat de 6 ans. Encore merci à tous ceux qui nous ont soutenu et apporté leur confiance, à nous de vous prouver le bien-fondé de ce choix majoritaire... Mon Conseil s'est donc organisé et nous terminons à peine la mise en place des EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale). Vous trouverez dans les pages et articles qui suivent la place que chacun de vos élus occupe en représentativité de notre collectivité, GRAZAC.

Elus et responsables...

J'ajoute simplement ici que nous sommes les élus de toutes et tous et, qu'à ce titre nous réaffirmons ne pas vouloir faire de particularité sauf à tenter d'être toujours respectueux des acquis, coutumes, traditions qui fondent l'usage, le droit et la place de chacun tout en restant vigilant du respect des règles générales qui s'opposent à tous... y compris en se saisissant des nouveaux droits, des nouvelles avancées sociétales qui nous élèvent tous vers toujours plus d'égalité, de fraternité et liberté... Être les élus de tous nous oblige aussi à faire respecter les règles de la République, celles du savoir-vivre ensemble, d'une citoyenneté partagée au service des plus faibles avant tout. A ce titre, même s'il y a pu avoir une parenthèse en « affrontements » de points de vue, de projets contre projets, de questionnements dus à la période électorale... le ban est fermé. Nous ne pouvons laisser croire en un possible « laisser aller dans le verbe », ou « irrespect des obligations publiques et de leurs représentants » pouvant ainsi devenir la règle, voire une tolérance en règle de vie. C'est inadmissible pour la collectivité. Et pourquoi pas, laisser place à une possible et irrésistible posture d'effronté public ??? Non, le maire a des pouvoirs et devoirs de police, ce qui l'oblige à en user au service de la collectivité, à votre service ! Certains ont peut-être cru que la campagne était permanente... et que « l'écart d'appréciation était acceptable en justification de comportements teintés d'incivilités... ». Non, je vous le répète, le ban est fini !

Une équipe déjà au travail... et à un rythme soutenu...

Le travail en exécution de notre profession de foi est déjà bien engagé : - la Maitrise d'œuvre pour la réalisation du pluvial est validée et tous renforcements de réseaux du quartier « ROUGE » est actée par le SIERGA et le SDEHG... - Colomiers Habitat vient d'obtenir le permis de lotir... le permis de construire vient d'être déposé dans la foulée - Le POOL est en cours d'évaluation avant appel d'offre, seront traités : - Chemin de la Bourdette, Chemin du Château, Route de Caujac, Chemin de Tissier et emplacement réservé N°5 - Le projet de cimetière vient d'être adopté par le conseil... les travaux vont s'engager avant la fin d'année - un premier projet d'emménagement urbain et circulation fait l'objet d'un montage de dossier en « amende de police » et sécurité piétonne - La CCVA vient d'acter la 1^{ère} tranche d'extension de réseau d'assainissement concernant le versant bas du « chemin du château » et « Bagnos ». - Le SDEHG enregistre notre requête d'étude en diminution de consommation en éclairage public - mais soulignons aussi une activité soutenue du collectif du petit patrimoine qui s'est mis à l'œuvre dans la reprise des travaux de finition du lavoir, le fleurissement du village et l'inscription de Grazac au concours des « villages fleuris », une première réussite... mais encore « la fête de la musique » a été une vraie réussite... et le 14 juillet, son feu d'artifice, son bal et cette année une retraite au flambeau pour une « inauguration du lavoir restauré »... voilà une méthode de travail soutenue qui n'a pas laissé place à l'hésitation.

suite page 2



SOMMAIRE

**Compte-rendu des conseils
municipaux de janvier à
juin 2014**

**Info : Pour une information
plus complète et plus
régulière, visitez notre site
Internet**
<http://www.grazac31.net>

**Dossier
 Vos élus et leurs délégations**



**Mémoire, Histoire et
Savoir : Les Départements**

**Brenda BAUER : Une jeune
Grazacoise à l'honneur !**

Manifestations :
Les vœux du Maire,
Les soirées de la Chorale,
Le Carnaval,
L'Omelette Pascale,
Le 8 mai,
La Fête de la Musique,
La Fête du Centre Equestre...

**Nouvelle rubrique : Services
et Aide à la Population**

Et aussi :
Infos travaux,
**vos associations, infos
diverses ...**

Comme vous pouvez le constater, la transition d'une équipe à l'autre n'aura pas été perceptible... du moins l'aura-t-on souhaité ainsi... espérons que cette nouvelle équipe aura réussi son entrée en matière.

Grazac visible, Grazac responsable...

Dans le même temps, vos élus ont eu les honneurs de leurs pairs aux seins de la CCVA (14 communes) et du SMIVOM (18 communes); mon adjoint, Jean Luc LORRAIN a été élu vice-président de la CCVA à la culture, au sport attractivité touristique du territoire. Moi-même, représentant de la CCVA au SMIVOM, j'ai pu être élu président de ce syndicat. Ces 2 mandats honorent notre commune et prouvent, pour ceux qui en doutaient, la reconnaissance de l'engagement de vos élus dans les orientations politiques de ces territoires communs à Grazac, mais encore le sérieux que nos pairs accordent à nos propositions, nos points de vues... voire la respectabilité qu'il nous est conférée.

La politique doit rester noble, compréhensible, courageuse... une espérance accessible...

Mais la débâcle des ténors politiques et partis hégémoniques (PS, UMP...principalement), qui ont perdu le contact avec leur base et qui mettent en œuvre des politiques contre leur propre électoral, y est sûrement pour quelque chose. Ils se transmettent des projets en relais incompréhensibles toujours plus « anti » : anti-démocratique, anti-républicain, anti-espoir, anti-projet, et même tout simplement anti-rêve. Cette débâcle nous permet d'être sous les projecteurs et nous relevons ce défi. Comprenez que dans ce climat nous ne pouvons que comprendre, apprécier, et nous inscrire en soutien à la rage du président du Conseil Général Pierre IZARD quand il affirme : « il n'y a pas pire qu'être trahi par les siens ». Quelle lucidité ! Nous aimerions la voir murir en reconnaissance de toutes les trahisons des espoirs nourris en 2012...

Chers amis et administrés, soyez ici assurés de notre entier engagement au service de GRAZAC.

Bonnes vacances à tous, bonne détente, et rendez-vous à la « re-fête » du 1^{er} week-end de septembre.

Toutes mes amitiés.

Le Maire,
Michel ZDAN

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ...

Voici les dates des réunions du conseil municipal de cette année 2014. Nous vous rappelons que les procès verbaux dans leur intégralité sont affichés sur les panneaux prévus à cet effet, qu'ils sont disponibles pour lecture au secrétariat de la mairie, et sur notre site Internet <http://www.grazac31.net>

Sous l'égide de la précédente équipe

REUNION DU 08 FEVRIER 2014

Loyer Restaurant La Folle Folie – Elections municipales – Devis SIERGA + Devis SDEHG – Emplacements réservés 1 et 13 – Instruction DETR 2014 : réseaux pluviaux – Questions diverses : devis entreprise Rebouil ; remise en état des chemins

REUNION DU 1ER MARS 2014

Vote du compte administratif – Approbation du compte de gestion 2013 – Délibération concernant les emplacements réservés n° 1 et 13 et parcelles 541 + 543 + 1030 – Questions

diverses : Rappel dates fête ; Proposition d'acquisition de la parcelle B372 (parcelle boisée)

REUNION DU 22 MARS 2014

Approbation des compte rendus du 08/02/14 et du 01/03/14 – Tenue du bureau de vote.

Nouvelle équipe

REUNION DU 28 MARS 2014

Election du Maire et des Adjointes.



REUNION DU 05 AVRIL 2014

Désignation des délégués auprès des commissions (voir dossier) – Liste de présentation des délégués de la commission des impôts – Délégation de signature – Droit de recours et défense du Maire – Régie de recette – Affectation de résultats – Orientations budgétaires.

REUNION DU 11 AVRIL 2014

Orientations budgétaires – Rythme scolaire – Tarif location salles communales – Questions diverses : Délestage au Bar commerce, Présentation de La Ruche qui dit Oui !, Mise en place Comité de rédaction du bulletin municipal, Récompenses aux associations.

REUNION DU 25 AVRIL 2014

Vote du budget 2014 – Vote des taux – Mai Photographique – Feu d'artifice et animations pour le 14 juillet – Devis nettoyage vitres salle polyvalente – Mise à disposition du photocopieur pour les associations – Courrier Conseil Général (voir encart spécial) – Création pluvial entre Rouge et la Mouillonne.

REUNION DU 23 MAI 2014

Présence de M. Brunet sur la réforme territoriale – Organisation élections européennes – Recensement 2015 – Loi ALUR (urbanisme) adoptée le 24 mars 2014 – Devis traitement insectes église – Questions diverses : nouveau cimetière – Prêt de la salle de réunion pour une exposition – Reconduction du contrat de l'employé communal – Pool routier (appels d'offre et lignes de trésorerie)

DOSSIER ...

Vos élus et leurs délégations

Délégations Intercommunales

CCVA : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ARIEGE

Michel ZDAN, titulaire

Jean-Luc LORRAIN, titulaire et Vice-président: Culture, sport, loisirs, attractivité touristique

Commission Enfance et Petite-enfance

Sylvie VILLAESCUSA, titulaire

Florence DEMESSANCE, suppléante

SMIVOM : SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE

Michel ZDAN, président

Jean-Luc LORRAIN, titulaire

Noël MESPLES, suppléant

Commission Prestation Intercommunale (matériel Fêtes+débroussaillages) : Jean Luc LORRAIN

Commission Hydraulique Agricole : Noël MESPLES

Commission prévention : Mélissa MANFRINATO

SIERGA : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RIVE GAUCHE DE L'ARIEGE

Sylvie VILLAESCUSA, titulaire

Noël MESPLES, titulaire

SIVU : SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE

Liliane RAMAHERIRARINY, titulaire

Clara FLOURY, titulaire

Henri SAJDAK, suppléant

Lynda LOUPADIERE, suppléante

SIC : SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE

Fadhela DJOURI, titulaire

Amandine ROBECQUE, titulaire

Mélissa MANFRINATO, suppléante

Nadine RIZZO, suppléante

SIASC : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CINTEGABELLE

Nadine RIZZO, titulaire

Clara FLOURY, titulaire

Florence DEMESSANCE, suppléante

SEM : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA MOUILLONNE

Jean-Luc LORRAIN, titulaire

Noël MESPLES, titulaire

SITPA : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES

Liliane RAMAHERIRARINY, titulaire

AIFP : ASSOCIATION D'INSERTION AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Jean-Luc LORRAIN, titulaire

SIAHBVA : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA BASSE VALLEE DE L'ARIEGE

Mélissa MANFRINATO, titulaire

Guy SALVAYRE, titulaire

Noël MESPLES, suppléant

SCOT (SCHEMA DE COHERENCE ET D'ORIENTATION TERRITORIALE) / PAYS DU SUD TOULOUSAIN :

Michel ZDAN, délégué

Commission développement économique et rural : Mélissa MANFRINATO

Délégations Communales

CCAS : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Michel ZDAN, président

Lynda LOUPADIERE,

Liliane RAMAHERIRARINY,

Florence DEMESSANCE,

Sylvie VILLAESCUSA,

Clara FLOURY,

Manuel DA SILVA CORREIA,

Christophe DEMESSANCE,

Josée CHENIN,

Gilbert CAMPOURCY,

Josette GARDES,

Maryline TORES,

Line FAURE

COMMISSION PLU ET ACCESSIBILITE (PLAN LOCAL D'URBANISME)/URBANISME

Mélissa MANFRINATO, titulaire

Fadhela DJOURI, titulaire

Manuel DA SILVA CORREIA, titulaire

Jean-Luc LORRAIN, titulaire

Florence DEMESSANCE, titulaire

Sylvie VILLAESCUSA, titulaire

Clara FLOURY, titulaire

Liliane RAMAHERIRARINY, titulaire

Michel ZDAN, titulaire

COMMISSION DE CONTROLE DES ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Michel ZDAN, titulaire

Jean-Luc LORRAIN, suppléant

CAO : COMMISSION DES APPELS D'OFFRES

Michel ZDAN, titulaire

Manuel DA SILVA CORREIA, titulaire

Noël MESPLES, titulaire

Charles OLIVA, titulaire
Lynda LOUPADIERE, suppléante
Jean-Luc LORRAIN, suppléant
Sylvie VILLAESCUSA, suppléant

COMMISSION ELECTORALE

Michel ZDAN, titulaire
Josette FERNET, titulaire (représentante du tribunal administratif)
Francis RAZES, titulaire (représentant du Préfet)

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Clara FLOURY, titulaire
Sylvie VILLAESCUSA, titulaire
Noël MESPLES, titulaire
Jean-Luc LORRAIN, titulaire
Jérôme ZAMPESE, titulaire
Christophe DEMESSANCE, titulaire
Amandine ROBECQUE, suppléante
Mélissa MANFRINATO, suppléante
Henri SAJDAK, suppléant
Christophe LABADIE, suppléant
M. MALBOSC, suppléant
M. GUEULLE, suppléant

Correspondants

SECURITE ROUTIERE

Liliane RAMAHERIRARINY

DEFENSE

Michel ZDAN

MEMOIRE, HISTOIRE, SAVOIR ...

Les départements



Dès le 11 novembre 1789, l'Assemblée Nationale Constituante adopte un nouveau projet de découpage en départements dont les noms sont choisis en fonction de la géographie et de l'hydrographie (des noms chantants). la France fût découpée en départements à la suite du

décret du 22 décembre 1789. leur nombre exact (83) est établi par le décret du 15 janvier 1790. la liste des départements et leurs limites, ainsi que les 555 districts, sont fixés le 26 février 1790, et leur existence prend effet le 4 mars suivant.

Lorsque le 20 septembre 1792 à Valmy, le Général KELLERMANN entraîna son armée de soldats-citoyens au cri de « Vive la Nation » ce qu'il saluait c'était la nation des départements constituée deux ans plus tôt, tandis que la **République** allait apparaître trois jours après Valmy.

Depuis, moult changements ont eu lieu, modifications de limites départementales, changements de nom etc ...

Actuellement, la France compte 95 départements sans les DOM (départements d'outre-mer) et les TOM (territoires d'outre-mer).

il y a 6 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte).

il y a 3 territoires d'outre-mer (Wallis et Futuna, Polynésie Française et Nouvelle Calédonie).

Les départements ne sont pas seulement des formes administratives, ils représentent une valeur culturelle inscrite et décrite profondément parmi tant d'autres.

Rôle des départements

Le département est la collectivité chargée de la solidarité.

En matière d'aide sociale, il est la collectivité « chef de file ». Le coût financier de ses interventions représente plus de la moitié de son budget de fonctionnement.

Son action concerne :

* **l'enfance** : protection maternelle et infantile, adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;

* **les personnes handicapées** : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;

* **les personnes âgées** : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie) (APA) ;

* **les prestations légales d'aide sociale** : gestion du revenu de solidarité (RSA).

En matière d'éducation, il assure :

* la construction, l'entretien et l'équipement des collèges,
* la gestion de 100 000 agents techniciens, ouvriers et de services (TOS) (loi du 13 août 2004).

Quant à l'aménagement, son action concerne :

* l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes (lois de 1983) ;

* les ports maritimes de pêche, les transports routiers non urbains des personnes ;

* une voirie en extension, soit toutes les routes n'entrant pas dans le domaine public national (loi du 13 août 2004), ce qui a entraîné un transfert d'une partie des services de l'équipement.

Le département a également une compétence culturelle : création et gestion des bibliothèques départementales, de prêt, des services d'archives départementales, de musées : protection du patrimoine.

Dans les domaines partagés jusqu'à maintenant, le département peut intervenir pour accorder des aides directes ou indirectes au développement économique.

En 2014, il est discuté au parlement le projet gouvernemental de supprimer les départements au profit des régions, pour le 1^{er} janvier 2020.

Pouvons-nous convenir d'emblée, malgré les débats sur la taille des régions, que la disparition des départements – que la simple disparition d'un échelon – permettrait de résoudre automatiquement tous les problèmes ?



LA CHORALE A VOIR ET A ENTENDRE A GAILLAC TOULZAC

Le samedi 22 mars, la chorale de A.V.E. représentait Grazac au Choralies de Gaillac-Toulza.

Cette manifestation était organisée au profit de l'association Rétina qui œuvre pour la recherche ophtalmologique.

A cette soirée, participaient également les chorales de Gaillac-Toulza, de Noé, de Carla Bayle et de Venerque.

FELICITATIONS ...

Brenda BAUER, **une jeune Grazacoise à l'honneur**



Brenda, 18 ans, est une passionnée de coiffure depuis plusieurs années. Depuis 3 ans, elle apprend le métier et vient d'être diplômée d'un CAP.

Elle a récemment participé au concours du Meilleur Apprenti de France et son travail a été récompensé par la Médaille d'Argent au niveau département et régional.

Brenda continue dans cette voie et souhaite passer son BEP. Trouver un salon qui l'embaucherait lui permettrait de poursuivre dans sa vocation. L'appel est lancé ! Son but : exercer la coiffure à domicile et ouvrir son propre salon. A suivre ...

Félicitations de tout le Conseil Municipal à cette jeune médaillée Grazacoise !

NB : si vous souhaitez contacter Brenda, merci de vous adresser à la Mairie.



SOIREE FESTIVE DU 5 AVRIL

L'Association **A Voir et à Entendre** organisait sa 1^{ère} soirée festive, au menu, bonne humeur et humour, et surtout une soirée dans l'esprit culturel de l'association, puisque la Chorale **Les Tourn'sol**, sous l'insistance du public, nous a interprété de façon magistrale, une chanson de leur répertoire. La soirée s'achevait tard dans la nuit, grâce à l'animation de **la Fourchette qui Danse** ...



MANIFESTATIONS ...

LES VŒUX DU MAIRE

Comme à chaque début d'année, Monsieur Le Maire a présenté ses vœux à la population venue nombreuse. La traditionnelle galette clôturait cette journée.



CARNAVAL DES ECOLES 13 AVRIL

Superbe journée, le dimanche 13 Avril, ce qui a contribué au succès du carnaval des communes de Caujac, Esperce et Grazac. Encore cette année, grâce à l'implication des instituteurs, et des parents d'élèves, on ne peut que constater l'augmentation de la participation au carnaval des écoles.



Sous le signe de la fête, cette édition a confirmé l'engouement de tous pour cette manifestation; et petits et grands étaient sous le charme des différents stands élaborés par le collectif organisateur. Chacun s'acharnait à gagner un lot sur les jeux installés, et tenus par des parents bien impliqués. Les instituteurs les remercient, car avec eux, la réussite de cette journée a été totale.



OMELETTE PASCALE ET CHASSE A L'ŒUF DU 21 AVRIL

Une rumeur circulait depuis quelques temps, comme quoi le lapin de Pâques allait passer par Grazac et disperser ça et là des œufs en chocolat! Il n'en fallait pas plus pour rassembler les enfants et les envoyer à la recherche de ce délicieux trésor. Et malgré le temps grisâtre du matin, les enfants ne se sont pas découragés. Ils ont été nombreux à chercher les 300 œufs que Mr Lapin avait égaré au city-stade. Une fois les enfants rassasiés, les parents et Grazacois se sont rassemblés (sous le ciel toujours grisâtre) pour se désaltérer.



La journée a continué avec la traditionnelle omelette de Pâques ou nombreux sont venu déguster diverses variétés d'omelettes. Ainsi, nous avons pu nous régaler d'omelette aux asperges, au jambon, à la tartiflette, au kebab, au fromage. Le chef, nous a bien gâté et nous a même composé une omelette spéciale : "la Grazacoise" ! Le repas s'est clôturé goulûment par une omelette sucrée flambée à l'armagnac. Au cours de l'après-midi, des mains innocentes ont tiré les heureux gagnants de la tombola. Le soleil a fini par se montrer et c'est par une douce chaleur printanière que s'est terminée cette journée où les plus sportifs ont amicalement concouru autour d'une partie de pétanque. Merci à tous les participants.

JOURNEE DU 8 MAI
Commémoration



Nous célébrons en cette année 2014, le 70ème anniversaire du débarquement en Normandie. Pour cette célébration, ont été mis à l'honneur tous les résistants qui ont

participé à la lutte pour que notre pays retrouve sa liberté, et c'est par le chant des partisans que débutait cette cérémonie, qui a vu les enfants de notre village déposer la gerbe au pied du monument. Après la lecture du discours officiel du ministère des anciens combattants et le mot du Maire, la Marseillaise clôturait cette cérémonie, qui s'achevait par le traditionnel verre de l'amitié auquel était conviée l'assemblée présente.



Vernissage du Mai Photographique

Comme chaque année, la commémoration était aussi l'occasion du vernissage de l'exposition de rue du Mai Photographique. Le thème : Rétrospective 2011 à 2013



Vide-grenier

Malgré une météo changeante, les exposants de la place du Village et de l'Eglise ont pu déballer et faire quelques affaires.



L'anniversaire de La Folle Folie



En ce 8 mai 2014, le restaurant fêtait ses 2 ans d'existence. Félicitations à Nico pour son originalité, sa cuisine généreuse et recherchée ainsi que pour son accueil toujours aussi chaleureux ! Longue vie à La Folle Folie ...

LA FETE DE LA MUSIQUE



Quelle fête de la musique ! Pour la première fois depuis 5ans, nous avons pu la faire dehors sur la place du village, ce qui a rappelé aux anciens les fêtes du village d'antan.

Une foule joyeuse envahissait les lieux, pour entendre la chorale "Les tourn'sol", qui se perfectionne à chaque sortie. Ensuite le groupe percussionniste **Las Vegas** a électrisé l'assistance par ses rythmes envoûtants. Le programme continuait avec **Céline** qui nous a fait voyager dans le temps avec ses chansons médiévales, et aussi vers d'autres continents, puisque elle a également interprété des airs du répertoire Sud-Américain et Nord-Américain : mais quelle voix ! Le groupe **BOMF** avec Leeroï, Melvin et Kevin nous ont donné une leçon de hip-hop, et a réellement enflammé l'assistance, avec des rythmes vocaux extraordinaires. Ensuite **Liliane et Ranto** ont pris le relais, pour un moment "piano jazz", tout en douceur, un régal. Pour finir la soirée, **Jérémie** a mixé une série "électro", dans le pur style des musiques de "la night". Et la soirée s'achevait sur le "dancefloor" avec Jean Luc, jusqu'au petit matin..... Avec le beau temps et les

prestations de qualité réalisées par tous les artistes présents, encore une fête de la musique de haut niveau à Grazac. Vivement l'année prochaine.....



FETE DU CENTRE EQUESTRE

Pour clôturer la saison, Pagèse Equitation organisait le 29 juin sa Fête du Cheval avec l'ensemble de ses adhérents et de ses cavaliers. Le soleil était au rendez-vous pour profiter du repas champêtre au plus grand plaisir de tous.



FETE DU VILLAGE



Vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 avait lieu la Fête du Village. Au dire de tous, une très belle fête encore cette année malgré une météo capricieuse. Tout le détail sur ces 3 jours dans notre prochain numéro.

Et rendez-vous pour la re-fête les 6 et 7 septembre !

14 JUILLET

Belle soirée d'été pour cette manifestation du 14 Juillet. Après un repas organisé sur la place du village par le restaurant La Folle Folie et un bal animé par Hello Dance, le feu d'artifice offert par la municipalité a vraiment enthousiasmé tout le public. A la fin de ce spectacle pyrotechnique, l'ensemble des spectateurs petits et grands, porteurs de lampions et de torches étaient conviés à une retraite au flambeau qui nous

conduisait à travers le village jusqu'au lavoir, pour son inauguration. Là encore un petit feu d'artifice surprise attendait les participants, et de l'avis de tous ce moment a été des plus agréable et convivial, a voir petits et grands porteurs de lampions et torches.



ASSOCIATIONS ...

Contacts

ACCA (chasse) de Grazac

Président :
Mr Michel BEDEL
11, route du Goutail 31190 GRAZAC

A VOIR ET A ENTENDRE

Présidente :
Mme Sylvie VILLAESCUSA
16 route de Caujac 31190 GRAZAC

GRAZAC LOISIRS Foyer Rural

Président :
Mr Jean Claude ANDERLONI
14, chemin du château 31190 GRAZAC

JOUONS A GRAZAC

Présidente :
Mme Josette LAMBERT
1 place du Village 31190 GRAZAC

LES AMIS DU COMITE DES FETES

Président :
M. Cédric DAROLLES
Mairie de Grazac, 31190 GRAZAC

LOS BANCALOUS

Président :
Mr Alain ROUQUET
24, chemin de la Bourdette 31190 GRAZAC

PAGESE LOISIRS

Président :
Mr Jean Philippe LAVAIL
2, rue Emile Zola 31190 AUTERIVE

INFOS TRAVAUX ...

Fleurissement du village

Cette année la municipalité a participé au développement du fleurissement du cadre de vie en s'inscrivant au Concours des Villes et Villages Fleuris 2014 organisé par le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Pour cette année et compte-tenu du peu de temps pour l'inscription (11 avril), nous avons défini le fleurissement des zones suivantes :

- ✿ le lavoir,
- ✿ les habitations quartier du Bézinat
- ✿ les habitations Place du Village
- ✿ place de l'Eglise

Amoureux de la nature, et plus particulièrement des fleurs, vous qui avez habillé votre façade, clôture ou votre devant de porte de quelques roses, lavandes, bégonias, etc... nous vous en remercions.

Le jury est passé le mercredi 25 juin et nous vous communiquerons ultérieurement sa délibération.

L'authenticité de notre village a été apprécié par le jury lors de sa visite, et tout particulièrement le lavoir, et pour une première participation il nous a encouragé à continuer dans cette voie.

L'an prochain, nous proposerons au concours les quartiers de Bernadou et de Bagnos ainsi que des maisons particulières.

Une réunion se fera à l'automne pour vous communiquer l'axe vers lequel le jury nous conseille de travailler.

Rendez-vous donc à cet automne !



SERVICES ET AIDES A LA POPULATION ...

... sur le thème du social

SIASC

Le SIASC propose d'apporter son aide aux personnes âgées ou handicapées bénéficiant de l'APA ou d'un accord de la caisse ou en direct (règlement CESU, chèque, espèces).

Ces prestations sont valables également pour les retours d'hospitalisation, sortie de maternité, etc...

Les communes d'intervention : Cintegabelle, Gaillac-Toulza, Mariac, Caujac, Grazac, Esperce.

Les prestations :

- ✚ l'entretien courant du logement,
- ✚ l'aide aux repas,
- ✚ l'aide partielle à la toilette,
- ✚ l'aide aux tâches ménagères,
- ✚ l'aide à la mobilité,
- ✚ l'accompagnement aux courses, marché, démarches administratives.

SITPA

Les membres du SITPA, personnes âgées de plus de 65 ans de notre commune, peuvent voyager à tarif réduit ou gratuitement dans notre département.

Transports concernés :

- ✚ Les réseaux de cars Arc-en-Ciel du Conseil Général
- ✚ Les réseaux routiers de cars régionaux (dans la limite du département)
- ✚ Les trains régionaux de la SNCF (dans la limite du département)

Modalités pour voyager gratuitement ou à tarif réduit :

- ✚ Avec la carte de circulation qui vous donne droit à 35% de réduction, sauf pour le réseau Arc-en-Ciel tarif unique à 2€ ou 3€ selon la zone
- ✚ Avec les bons gratuits valables sur les cars Arc-en-Ciel

Obtention de la carte ou des bons gratuits :

Se présenter à la mairie et se munir d'une photo et d'une pièce d'identité et de la somme de 2,50€ pour le coût annuel de la carte. Les bons gratuits sont accordés aux personnes âgées les plus démunies, et titulaires de la carte, dans la limite de 12 voyages aller-retour par an.

La Haute-Garonne est divisée en 2 zones : Sud et Nord incluant Toulouse.

- ✚ Déplacement dans une zone : 2 € le ticket ou 14 € les 10 déplacements
- ✚ Déplacement entre les 2 zones : 3 € le ticket ou 21 € les 10 déplacements

Contacts :

- ✚ Mairie de Grazac : 05 61 08 42 39
- ✚ Accueil SITPA : gare routière, 68-70 bd Pierre Sémard, 31000 Toulouse, 05 34 25 56 70

SIVU

Une équipe à disposition des propriétaires pour étudier leurs projets de rénovation, la Maison de l'Habitat et son partenaire le PACT de Haute Garonne proposent un service gratuit de conseils et d'aides à la réalisation de leur projets, tant du point de vue administratif et technique, que financier.

Sans engagement de leur part, les propriétaires occupants ou bailleurs pourront être aidés pour :

- ✚ définir et approfondir leur projet
- ✚ réaliser une étude technique préalable à la mise en œuvre du projet
- ✚ présenter une simulation financière

- ✚ constituer le dossier de demande de subventions en y intégrant les pièces réglementaires demandées par les organismes financeurs
- ✚ le dépôt et le suivi du dossier auprès des organismes qui délivrent les subventions (Agence Nationale pour l'Habitat, Conseil Général de la Haute-Garonne, Sivu, Région Midi-Pyrénées, Caisses de Retraites, Caf de la Haute-Garonne, etc) et ce jusqu'au versement des aides
- ✚ le contrôle de la réalisation des travaux dans certains cas (précarité énergétique, adaptation, sortie d'insalubrité)

CCAS

Le CCAS est composé d'élus et d'administrés grazacois. C'est un établissement public communal intervenant principalement dans l'aide aux personnes en difficulté financière ponctuelle qui en font la demande. Même s'il est rattaché à la Mairie, il a une complète autonomie de gestion et de décision.

Les membres du CCAS sont à mêmes d'être vos interlocuteurs mais toute demande devra être faite auprès du Président du CCAS.

INFOS ADMINISTRATIVES, LEGALES ...

Etat Civil

Félicitations aux heureux mariés



Michaël LAMOUR & Adrien GUILLOT
Le 8 mars 2014

Paul CASCALES & Jacqueline GAUBERT
Le 15 mars 2014

Alain DUBURQUE & Annie LEMATTE
Le 31 mai 2014

Toutes nos félicitations pour la naissance de :



Léïse ROUSSET, née le 08 janvier 2014

Rose PARTINICO, née le 23 avril 2014

Enola MARC SAGARRA, née le 02 juillet 2014

Ils nous ont quittés ...



Christiane DESPAX, le 5 janvier 2014

Paul PAULIC, le 6 avril 2014

Alexandre BRUGNERA, le 6 mai 2014

Gérard de BERNARD de SEIGNEURENS
Le 10 mai 2014

Gilbert BEYRIEU, le 22 mai 2014

Rappels

CHIENS ERRANTS

A la suite de différentes plaintes arrivées en Mairie concernant des chiens errants, vous trouverez ci-dessous un rappel de la réglementation en vigueur.

✚ Définition de l'état de divagation

La loi du 22 juin 1989 (article 213-1 du code rural) définit comme divaguant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est considéré comme en état de divagation.

✚ Les pouvoirs du maire

L'article 213 du code rural précise en outre que le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et muselés.

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX

A la suite de la demande de plusieurs administrés, nous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) par les particuliers sur leurs propriétés, pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, mais aussi pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et/ou pour éviter en période sécheresse, la propagation d'incendie.

Tous ces déchets doivent être apportés à la déchetterie d'Auterive, ou à celle de Cintegabelle.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi : 9h à 11h45 et 14h à 17h45

Ouvert toute l'année et fermée le dimanche et jours fériés.

ARRETE PREFECTORAL DU 23 JUILLET 1996 CONCERNANT L'UTILISATION DES TONDEUSES ...

Article 5 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que « tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ... » ne peuvent être effectués que :

✚ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

✚ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

✚ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Article 6 : les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Des poubelles avec distributeurs de poches pour les déjections canines, ont été installés sur les lieux publics.

La Municipalité remercie la population d'en prendre bonne note et de respecter ces règles de bon voisinage et de civisme.

POUR VOUS INFORMER :

Tout citoyen de Grazac trouvera la vie de sa commune au travers des délibérations et arrêtés pris par le Conseil Municipal, obligatoirement portés à sa connaissance par :

✚ affichage en lieu et place prévu à cet effet (sous le préau de la Mairie)

✚ archivage dans les cahiers et journaux de délibérations obligatoires consultables en Mairie

✚ notre site Internet <http://www.grazac31.net>

LE PARCOURS DE CITOYENNETE

Mis en place par la Loi du 28 octobre 1997, il s'adresse à tous les jeunes (garçons et filles) et est composé de 3 étapes obligatoires : l'enseignement de défense, le recensement, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

✚ L'enseignement de défense : prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère} et complété dans les cours d'éducation civique, juridique et sociale des classes de 1^{ère} et de terminale.

✚ Le recensement : obligatoire dès le seizième anniversaire, pour tous les jeunes gens (filles et garçons). Cette démarche est à accomplir à la mairie qui remet une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver

✚ La JAPD : une journée de contact direct avec la communauté militaire, de découverte de multiples métiers et spécialités, civils et militaires offert aux jeunes. Un certificat de participation est remis et doit être conservé.

Ce certificat et l'attestation de recensement sont requis pour l'inscription aux examens et concours soumis aux contrôles de l'autorité publique.

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES :

Toute personne domiciliée et désirant voter sur la commune, doit s'inscrire en mairie, avant le 31 décembre de l'année en cours.

NOUVEAUX HABITANTS :

Lorsque vous vous installez à Grazac, pensez à faire le changement d'adresse de votre carte grise et votre carte d'identité En vous rendant à la mairie, vous trouverez tous les renseignements concernant ces formalités.

VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La validité des CNI passe de 10 à 15 ans pour :

✚ Les cartes d'identité délivrées depuis le 1^{er} janvier 2014

✚ Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014

Par contre, les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES



La lutte contre les cambriolages, contre les vols par ruse, encore trop nombreux dans le département, est une priorité.

Face à cet enjeu majeur, il est important de rappeler que nous sommes tous acteurs de notre propre sécurité.

Ci-dessous, information de l'Etat.

Protégez votre domicile :

✚ Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.

- ✚ Soyez attentifs à vos clés.
- ✚ Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- ✚ Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.

✚ Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence :

- ✚ – Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- ✚ – Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- ✚ – Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- ✚ – Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

✚ – Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- ✚ – Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- ✚ – Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- ✚ – Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.

✚ – Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité).

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

✚ – Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus, www.interieur.gouv.fr

DISTRIBUTION DU COURRIER

Afin de faciliter la distribution du courrier et notamment pendant ces périodes de vacances durant lesquelles le personnel de La Poste est saisonnier, nous vous invitons à mettre vos noms sur vos boîtes aux lettres. Merci pour eux.

INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, à partir de la rentrée de septembre, la maternelle de Grazac se transforme en centre de loisirs le mercredi dès 12h00 et accueillera les enfants du SIC dont les parents le souhaitent. Toutes les familles concernées recevront prochainement un courrier accompagné d'un dossier d'inscription à retourner le plus rapidement possible afin d'organiser au mieux cette rentrée.

VIGILANCE AUX FRAUDES

Suite à la recrudescence des appels frauduleux des sociétés se faisant passer pour des organismes reconnus (EDF, France Telecom, ...), nous vous rappelons qu'il ne faut surtout pas divulguer vos coordonnées bancaires.

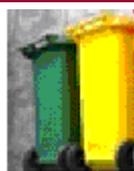
Objets trouvés

Un jeu de clé a été trouvé le 8 mai 2014. Elles sont disponibles au secrétariat de la mairie.

Les différents objets trouvés sur les voies publiques de la commune sont à la disposition de leur propriétaire au secrétariat de la Mairie.

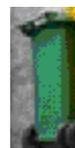
Ordures ménagères

RAMASSAGE DES CONTAINERS :



Lieux de ramassage de vos containers vert et jaune :

- Route d'Esperce : le lundi matin
- Le reste de la commune : le mercredi matin



Un 2ème ramassage est effectué sur les points de regroupement, uniquement pour les containers verts, le vendredi matin.

N'OUBLIEZ PAS DE SORTIR VOS CONTAINERS LA VEILLE DU JOUR DE RAMASSAGE.

RAMASSAGE DES MONSTRES (GROS ENCOMBRANTS)

Pour les monstres (déchets volumineux ne pouvant être collectés par les camions benne), pensez à vous inscrire à la mairie qui transmettra au SMIVOM. Ce dernier informera personnellement du jour de son passage les habitants concernés. Les monstres ne doivent pas être déposés aux emplacements des containers, mais conservés à domicile jusqu'au jour de ramassage.

DECHETTERIE

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Auterive :

Du lundi au samedi, de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45.

Téléphone : 05 61 50 07 13

POUBELLE A DEJECTIONS CANINES

Depuis quelques mois sont installées sur l'air de loisirs et sur la place du village, 2 poubelles à déjections canines avec distributeurs de sacs plastiques. Nous remercions les propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal pour le confort des utilisateurs de ces espaces publics.

Contacts utiles ...

ASSISTANTES MATERNELLES DE GRAZAC

Mme Sylvie LACAZE, Mme Ginette PUJOL, Mme Solange VERTUT. Mme Amandine ROBECCQUE, Mme Angélique STRAUS. Pour obtenir leur coordonnées, merci de prendre contact avec La Mairie.

MAIRIE : Place du Village, 31190 Grazac. Tél. : 05 61 08 42 39 – Fax : 05 61 08 23 22. Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et le samedi de 10h à 12h30

SIC : Ecole primaire, route de Cintegabelle, 31190 Caujac
Tél. : 05 61 08 33 04. Horaires d'ouverture : mardi et jeudi de : 9h à 12h et 14 h à 17h. Mail : syndicatalacarte@orange.fr

SIASC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CINTEGABELLE) : Tél. : 05 61 08 85 69. Horaires : lundi au vendredi de : 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermé au public mardi après-midi et jeudi toute la journée.

SIVU LEZE ARIEGE : Permanences :

- + Auterive, le jeudi de 14h à 16h, Maison de l'Habitat 14 rue Camille Pelletan. Tél 05 61 50 05 93
- + Cintegabelle, 2ème et 4ème jeudi du mois de 10h à 12h à la Mairie.

NUMEROS D'URGENCE :

- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- N° général depuis un portable : 112
- Service des Eaux : 05 61 81 30 76
- EDF Dépannage : 0810 131 333
- Centre antipoison : 05 61 77 74 47

Publicités ...

Fabienne Coiffure
À DOMICILE

Coupe au ciseaux électronique
Produits Naturels

Tél : 05 61 08 08 90



Salon de coiffure mobile
aménagé sur le parking
de l'école.

Nouveau dans votre village,
venez découvrir
un salon de coiffure
aménagé !

Audrey

vous accueille

Vendredi	Grazac	9h à 12h 14h à 18h
Samedi		1 ^{er} samedi du mois.

Forfait Femme	23 €
Forfait Homme	15 €
Forfait Étudiant	10 €
Forfait Étudiante	15 €
Forfait Enfant	13 €
Fille de moins de 12 ans Moins de 5 ans	

06 01 71 85 02



06-01-71-85-02

Naturopathie Iridologie & Réflexologie
Fabienne Macia

Retrouvez votre équilibre santé par :

- la nutrition
- les plantes
- Réflexologie plantaire

Praticien Diplômé Ervé-France

06 86 13 24 13 sur RDV
30 rti d'esperce 31190 Grazac
nature.reflexo@vahoo.fr



Femme, Homme, Enfant

Christelle

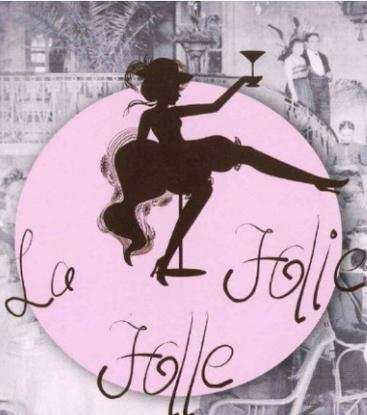
Coiffure

à Domicile

VOUS POUVEZ LA CONTACTER AU

06 29 53 49 64

christelle.ccd@gmail.com



Le Jolie Jolie

Formule Midi
Entrée + plat + dessert
+ 1/4 de vin
13€

Formule Soir
Des 18h.
Les Apéros Gourmands
Dégustation de vin
À la Carte

Ouvert tous les jours,
midi & soir

06 16 52 25 31 ou 05 61 50 53 87

